



# Ville de Saint-Leu

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le

ID : 974-219740131-20220725-AR447DGFEMPRUNT-BF



## ARRETE N°447/ 2022/DGF

### d'autorisation d'emprunt auprès de la Caisse d'Epargne CEPAC

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil municipal accordée au Maire en date du 5 juillet 2020

Vu la proposition de la Caisse d'Epargne CEPAC

Le Maire de la Commune de Saint-Leu

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune de Saint-Leu contracte auprès de la Caisse d'Epargne CEPAC un prêt destiné au financement des investissements 2022 inscrits au **budget principal de la Ville**. Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- **Montant du prêt** : Trois millions d'euros (3 000 000 €)
- **Durée maximale** : 30 ans
- **Taux du prêt** : taux du livret A + marge de 0,50 % l'an, soit à titre indicatif un taux à ce jour de 1,50 % l'an.
- **Taux de rémunération du livret A** : le taux de rémunération du livret A est publié au Journal Officiel en application du règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière du 24 juillet 2003. Il est applicable au premier jour de la quinzaine qui suit sa publication.
- **Révision du taux d'intérêt du prêt** : la constatation du taux de rémunération du livret A applicable est réalisée le deuxième jour précédant le commencement de chaque période d'intérêts.
- **Amortissement du capital** : progressif
- **Différé d'amortissement partiel** : sans objet
- **Périodicité des échéances** : trimestrielle
- **Base de calcul des intérêts** : exact/360
- **Frais de dossier** : 6 000 euros
- **Remboursement anticipé** : indemnité de 3 % du montant remboursé par anticipation du prêt à taux indexé livret A

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données [dpn@mairie-saintleu.fr](mailto:dpn@mairie-saintleu.fr)

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – [secretariat@mairie-saintleu.fr](mailto:secretariat@mairie-saintleu.fr) - [www.saintleu.re](http://www.saintleu.re)



**Article 2** : Le présent arrêté sera inscrit sur le registre de la Mairie et transmis au contrôle de légalité de la Préfecture.

A Saint-Leu, le 25 juillet 2022

Le Maire

  
Le Maire  
Bruno DOMEN

